QUAND SUSPECTER UNE INFESTATION PAR *AETHINA TUMIDA* ?

- Quand l'une des situations suivantes est constatée par l'apiculteur ou une personne réalisant une visite du rucher :
  - **présence dans la ruche** (ou dans le matériel apicole) **d'un ou plusieurs coléoptères** (longueur inférieure à 1 cm) ;
  - **présence d'au moins un coléoptère dans un piège** placé à l'intérieur de la ruche ;
  - **présence dans la ruche ou dans son environnement proche d'une ou plusieurs larves** d'environ 1 cm de long à maturité, de couleur blanchâtre ;
  - **présence dans la ruche de petits œufs blanc nacré** (1,5 x 0,25 mm) **en grappe** de 10 à 30.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'INFESTATION PAR *AETHINA TUMIDA* ?

La détection précoce est indispensable, pour donner des chances d'éradiquer le parasite et éviter toute implantation.

La sensibilisation et la formation des acteurs de terrain sont parmi les actions prioritaires à poursuivre.

Les mesures destinées à éradiquer le coléoptère et à éviter sa dispersion sont mises en place et financées par l'Etat, de même que l'indemnisation des apiculteurs touchés.

EN CAS DE SUSPICION, VOUS DEVEZ INFORMER AU PLUS TÔT LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE VOTRE DÉPARTEMENT OU VOTRE VÉTÉRINAIRE.
LE NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EXPOSE NON SEULEMENT À DES RISQUES SANITAIRES, MAIS AUSSI À DES POURSUITES PÉNALES

LA PRÉVENTION ET LA VIGILANCE SONT L'AFFAIRE DE TOUS.

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER
LA DDPP DE VOTRE DÉPARTEMENT, VOTRE VÉTÉRINAIRE, OU L'ORGANISATION SANITAIRE DONT VOUS DÉPENDEZ.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION
AGRICULTURE.GOUV.FR
AVRIL 2018

UNE MENACE POUR L'APICULTURE FRANÇAISE : *AETHINA TUMIDA*

LE PETIT COLÉOPTÈRE DES RUCHES

***AETHINA TUMIDA* EST UN RAVAGEUR DES COLONIES D'ABEILLES ET DE BOURDONS.**

Son introduction en France aurait des **conséquences sanitaires et économiques désastreuses** pour la filière. Sa multiplication peut entraîner un **affaiblissement ou la mort de la colonie**. Se nourrissant du couvain, du miel et du pain d'abeilles, il **détruit les cadres des ruches** et entraîne une **fermentation du miel**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Plateforme ESA
Epidémiosurveillance santé animale

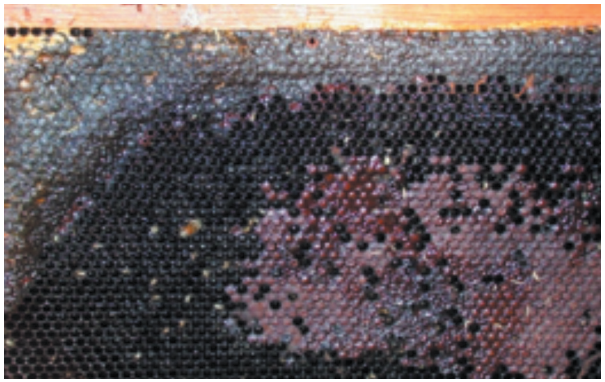

© J.Pettis, USDA-ARS

Cadre infesté par des larves du petit coléoptère des ruches

Aethina tumida est présent sur tous les continents. En Europe, il est présent uniquement dans le sud de l'Italie, en Calabre, depuis 2014.

COMMENT ÉVITER SON INTRODUCTION SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS ?

- Tout lot d'abeilles ou de bourdons introduit sur le territoire national quelle qu'en soit l'origine, doit obligatoirement être accompagné **d'un certificat sanitaire officiel.**
- **Toute importation de reines doit obéir au respect des modalités de réencagement préalables à leur transfert dans les nouvelles ruches et des contrôles systématiques obligatoires réalisés par les laboratoires agréés afin de limiter le risque d'introduction d'*Aethina tumida*.**
- **Toute introduction, d'abeilles, de bourdons, de sous-produits apicoles non transformés, d'équipements apicoles et de miel en rayon en provenance des zones infestées est interdite.**

Le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux et des produits d'origine animale assure le maintien de la protection de l'ensemble du territoire.

COMMENT RECONNAÎTRE *AETHINA TUMIDA* ?

Le coléoptère adulte :
- mesure de 5 à 7 mm de long ;
- de couleur brun à noir ;
- se déplace très rapidement sur les cadres ;
- fuit la lumière et les abeilles ;
- se cache dans les alvéoles et les anfractuosités de la ruche.

© Lyle J. Buss, University of Florida

La larve :
- mesure environ 1 cm de long à maturité ;
- de couleur banc-crème;

©FLI

Les œufs :
- généralement pondus en grappe ;
- se trouvent dans les alvéoles ou les anfractuosités de la ruche.

©Martine BERNIER

La nymphe :
- se développe dans le sol à proximité de la ruche, où elle est difficilement détectable.

©Martine BERNIER

© Lyle J. Buss, University of Florida

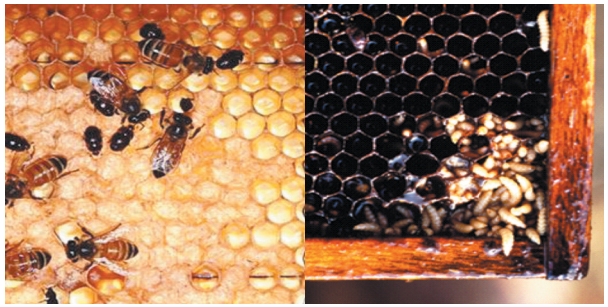

© J.Pettis, USDA-ARS

COMMENT DÉTECTER UNE INFESTATION PAR *AETHINA TUMIDA* ?

- Par un examen visuel régulier, approfondi et attentif de l'intérieur des ruches **en prêtant une attention particulière aux éléments suspects cités précédemment qui pourraient être présents dans les alvéoles non operculées.** Pour cela, les cadres doivent être retirés de la ruche un par un. Chaque face du cadre est observée. Le coléoptère a tendance à se déplacer rapidement sur le cadre pour chercher un endroit à l'abri de la lumière.
- Par une observation du fond et des parois de la ruche **en prêtant une attention particulière à l'examen des fissures et crevasses du bois.**

© S.Franco, Anses Sophia Antipolis

EN PLUS DE VOS DÉCLARATIONS SPONTANÉES INDISPENSABLES EN CAS DE SUSPICION, **UN PROGRAMME NATIONAL DE SURVEILLANCE** IMPLIQUANT DES VISITES PROGRAMMÉES DANS DES ZONES À RISQUE **EST MIS EN PLACE À PARTIR DU PRINTEMPS 2018.**